

Politique de santé

Le secteur non lucratif des solidarités fait front commun en Bretagne et Hauts-de-France

Publié le 26/11/24 -

10h10



À travers des états généraux en Bretagne et la signature d'une tribune dans les Hauts-de-France, le secteur privé non lucratif des solidarités se mobilise. Dans les deux territoires un mot d'ordre émerge : l'urgence à agir.

Des états généraux en Bretagne, une tribune dans les Hauts-de-France. Dans les deux territoires, le constat est le même, le secteur privé non lucratif sanitaire, social et médico-social est au bord de l'implosion. Aucun pan n'est épargné, de la prise en charge des personnes âgées à la protection de l'enfance, en passant par l'accompagnement des plus précaires ou des personnes en situation de handicap.

Le consortium Soli-Ker Breizh, né durant la crise Covid et regroupant douze acteurs*, a fait le choix d'organiser le 15 novembre des états généraux avec un double objectif : alerter et faire émerger des propositions, expliquent ses représentants à *Hospimedia*. Le secteur regroupe 70 000 salariés " *et nous accompagnons en moyenne chaque année un breton sur quatre. Si ce que nous portons devait se dégrader encore, ces personnes n'auraient plus de réponse*", lance Matthieu Thiebault, délégué régional référent Bretagne Nexem. Le consortium a fait le choix d'aller plus loin que l'alerte " *pour que l'on arrête de nous renvoyer que nous ne sommes pas suffisamment responsables*". " *C'est l'ensemble du système de santé et des solidarités qu'il faut revoir*", complète Hélène Blaize, directrice générale de la fondation Ildys.

“ *Nous vivons la fin d'un système. Nous avons deux options : continuer à le dégrader et nous le paierons ou le réformer de manière ambitieuse.*

Matthieu Thiebault, délégué régional référent Bretagne Nexem

En se basant sur les travaux de la journée, l'ambition de Soli-Ker Breizh est de proposer " *à court terme*", un pacte breton de la solidarité et de la santé. Le consortium souhaiterait le finaliser pour le mois de mai 2025. Après l'organisation d'un bureau et d'une assemblée plénière, l'objectif serait de le

présenter en janvier ou février 2026, avec le souhait qu'il soit visible à l'échelle nationale. Les états généraux ont été un succès, saluent Matthieu Thiebault et Hélène Blaize. *"Les participants étaient très engagés. C'est un terreau propice pour faire émerger des propositions, souligne cette dernière. Nous espérons être entendus, sinon nous serons contraints de mener des actions coup-de-poing."*

Quelques propositions

Plusieurs propositions ont émergé des états généraux bretons, qui viendront nourrir le futur pacte :

- créer un ministère d'État en charge de la santé et des solidarités, regroupant également le logement social et la prévention ;
- voter une loi organique sur la santé, les solidarités et la prévention pour refonder le système ou voter une loi de programmation ;
- stopper la privatisation du secteur et recentrer l'action sur le champ public et privé non lucratif ;
- porter le projet au-delà du champ des solidarités, en association avec l'économie sociale et solidaire ou encore les élus qui le souhaitent.

Une tribune dans les Hauts-de-France

Dans les Hauts-de-France, ce sont 84 associations qui ont fait le choix d'une tribune commune. Lors d'une conférence de presse le 22 novembre, elles ont elles aussi rappelé l'urgence à agir. *"Les décideurs publics font des choix budgétaires qui affaiblissent la solidarité nationale et exigent des associations qu'elles fassent toujours plus avec de moins en moins, écrivent les signataires. À l'échelle de nos associations en région des Hauts-de-France, il nous manque 6,8 millions d'euros pour poursuivre nos missions et éviter la disparition d'au moins 150 emplois menacés à court terme."* Les acteurs de terrain insistent, les conséquences sont visibles. *"120 enfants en situation de handicap, dans le seul département du Pas-de-Calais, étaient sans solution ou sans solution satisfaisante à la dernière rentrée scolaire"*, détaillent-ils par communiqué. Dans le champ des personnes âgées, *"plus de 60% des Ehpad privés non lucratifs sont en difficulté financière et cela monte à 89% pour les Ehpad publics"*.

Les représentants régionaux demandent donc aux pouvoirs publics de leur donner *"véritablement les moyens"* de leurs missions, en honorant l'engagement du Ségur pour tous, en anticipant les évolutions liées à la future convention collective unique, en allouant des dotations suffisantes ou encore en mettant fin aux *"financements non renouvelables et non concertés, qui fragilisent les structures"*. Les associations le soulignent : *"financer le secteur social et médico-social n'est pas une dépense mais un*

investissement stratégique dans la cohésion sociale et la dignité humaine ".

** Adédom, APF France handicap, Convention nationale des associations de protection de l'enfant, Fédération des acteurs de la solidarité, Fehap, Fédération nationale pour l'inclusion des personnes en situation de handicap sensoriel et Dys, Fédération nationale des associations tutélaires, Mutualité française, Nexem, Una, Unapei, Uriopss*

Liens et documents associés

- La tribune [PDF]

Cécile Rabeux

Les informations publiées par Hospimedia sont réservées au seul usage de ses abonnés. Pour toute demande de droits de reproduction et de diffusion, contactez Hospimedia (copyright@hospimedia.fr). Plus d'informations sur le copyright et le droit d'auteur appliqués aux contenus publiés par Hospimedia dans la rubrique [droits de reproduction](#).

Pas encore abonné à HOSPIMEDIA ?

Testez gratuitement notre journal en vous rendant sur <http://www.hospimedia.fr>

Votre structure est abonnée ?

Rapprochez-vous de votre référent ou contactez nous au 03 20 32 99 99 ou sur <http://www.hospimedia.fr/contact>